



5 Administration générale

Tarifs des régies

Rapport n° CG/2012/153

Résumé :

Le présent rapport concerne les tarifs et les produits encaissés dans le cadre des régies de recettes.

Pôle "Chef de file" :

Pôle fonctionnel - Direction des finances et de la commande publique

Le présent rapport a pour objet de vous présenter pour approbation, pour l'année 2013, les tarifs et produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes, soit :

- Annexe 1 : Tarifs des publications et autres produits encaissés par les Archives Départementales
- Annexe 2 : Tarifs des produits encaissés par la Maison de Vacances de Wangenbourg
- Annexe 3 : Tarifs des produits encaissés par la Colonie de Vacances de Wangenbourg
- Annexe 4 : Tarifs des produits encaissés par le Foyer de l'Enfance
- Annexe 5 : Tarifs des produits encaissés par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin

Les conditions tarifaires restent inchangées entre 2012 et 2013 sauf pour la **Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin**.

La Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin met en œuvre une politique d'acquisitions multimédia depuis de nombreuses années.

Jusqu'il y a quelques années, au vu de l'ouverture et la montée en charge de très nombreuses bibliothèques (80 sites améliorés ou créés en 10 ans), cette politique documentaire reposait sur des achats en volumes (jusqu'à 9 exemplaires d'un même titre).

La BDBR n'ayant pas vocation à être une bibliothèque patrimoniale, hormis pour les alsatiques, des éliminations de documents ont cours régulièrement, comme dans tous les équipements de lecture publique.

Les documents « désherbés » (terme pour désigner l'élimination de documents) le sont sur les critères suivants :

- usure matérielle importante du document,
- obsolescence de contenus (livres médicaux, guides de voyages ou de société, ...),
- volumétrie devenue trop importante au fil des ans pour certains titres,
- facturation aux communes en cas de perte.

Sur cette base, ce sont à peu près 20 000 documents qui sont éliminés annuellement. Le nombre de documents pouvant être vendus (bonne tenue matérielle, exclusion des films) est estimé à 5 000 annuellement.

Il est proposé, à l'instar de nombreuses bibliothèques en France ou à l'étranger, de se donner les moyens de vendre les documents désherbés et de statuer sur une somme forfaitaire de 1 € par document (hors DVD qui sont des documents relevant d'un cadre juridique spécifique).

Les tarifs des produits encaissés par les régies de recettes du Vaisseau et du Château du Haut Koenigsbourg figurent dans leurs rapports respectifs.

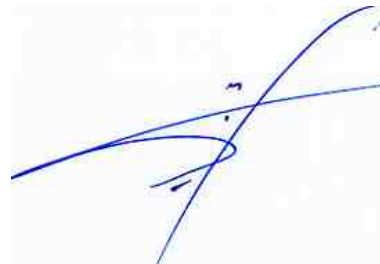
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général arrête les tarifs 2013 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes.

Il précise que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2013.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL